



VILLE DE MAROMME
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mai à dix-neuf heures, à la Canopée, Salle Taïga,

Le Conseil municipal de la Commune, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,

Sous la présidence de Monsieur David Lamiray, Maire,

Mme Françoise Rigalleau, conseillère municipale, est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 32

Date de la convocation : 02/05/2024

Sont présents : 29 - M. David Lamiray, Maire, Mme Marie-Claude Masurier, M. Didier Hardy, Mme Christelle Poulain, Mme Annick Mertens, M. Didier Simonin, Mme Isabelle Bréham, M. Alexandre Lefebvre, Maires-adjoints, Mme Nelly Tocqueville, Mme Monique Lecat, M. Antoine Hardy, M. Quentin Fernandes, Conseillers municipaux délégués, Mme Dominique Pécot, M. Yannick Dumont, Mme Angéla Sarta, M. Thierry Lardans, M. Fabrice Courel, Mme Karine Dupuis, M. Marc Ano, Mme Hakima Chabane, M. Cédric Patin, Mme Paméla Hardier, M. Horacio D'Almeida, Mme Kimbeurlee Feray, Mme Chloé Flahaut, M. Jean-Claude Masson, Mme Brigitte Letourneur, Mme Françoise Rigalleau, M. Ludovic Manchon, conseillers municipaux.

Ont remis pouvoir : 3 - M. Christophe Robat à M. Didier Hardy, Mme Jennifer Ribert à Mme Chloé Flahaut, M. Steeve Debray à M. David Lamiray.

Absents excusés : 0

Le quorum est atteint.

M. Lamiray invite l'assemblée à prendre connaissance des décisions qui ont été prises dans le cadre de sa délégation.

M. Lamiray : « Si nous sommes réunis aujourd'hui, c'est tout simplement parce que j'ai reçu la démission de Romuald Van-Huffel et je vais vous lire son courrier :

- « Monsieur le Maire, cher David. Membre du conseil municipal de la ville de Maromme depuis mars 2008, je viens par la présente vous faire part de ma volonté de démissionner de ma fonction d'adjoint au maire ainsi que du conseil de votre commune. Aussi vous trouverez une copie du courrier adressé à Monsieur Préfet. Je tiens à vous remercier chaleureusement pour la confiance que vous m'avez accordé pendant ces années et vous souhaite, ainsi qu'à tous les membres du conseil municipal, de nombreux succès dans votre engagement citoyen. Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes respectueuses hommages - Amitiés - Romuald Van-Huffel ».

Je vous lis désormais le courrier qu'il a adressé à Monsieur Albertini, Préfet de Haute-Normandie :

- *« Depuis les dernières élections municipales, j'occupe la fonction d'adjoint au maire de la commune de Maromme en charge des finances, de la stratégie budgétaire, du développement économique et des activités locatives, des bâtiments municipaux. Pour des raisons personnelles et professionnelles, je vous fais part de ma volonté de démissionner de mes fonctions d'adjoint et de conseiller municipal de la commune de Maromme. Je vous saurai gré de prendre acte de ma démission à compter du 1er mai 2024. Une copie de ce courrier est transmise à M. le Maire de Maromme. Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueuses hommages – Romuald Van-Huffel ».*

M. Lamiray poursuit : « Je tiens vraiment à remercier M. Van-Huffel pour tout le travail, comme il le dit dans son courrier, qu'il a fait pour notre ville pendant 16 ans, en tant qu'adjoint aux finances. Nous lui devons beaucoup nous les élus, la Ville de Maromme car il a su, avec des collaborateurs successifs en charge des finances, gérer correctement cette ville. Cette gestion était évidemment en lien étroit avec moi et avec une confiance totale et absolue et on peut le dire aussi avec une complicité. Tout cela fait qu'aujourd'hui notre commune est en ordre de marche. Donc nous pouvons vraiment avoir le sentiment du travail bien accompli et il a été accompli. Sincèrement, en votre nom, je le remercie pour ces 16 années d'engagement et je respecte le choix de cette démission.

Une fois cette démission actée, nous allons donc poursuivre avec un conseil municipal composé de 32 élus. En effet, le prochain nom sur la même liste est M. Karsenty mais celui-ci nous a fait part de sa démission de la liste, pour des raisons professionnelles puisqu'il travaille en Allemagne et qu'il est donc évidemment compliqué pour lui de siéger à Maromme. Donc, il m'a fait suivre sa démission le 18 avril 2024. La liste « ensemble, continuons » étant épuisée, il n'y aura pas de nouvelle nomination d'un conseiller municipal.

Donc, notre conseil municipal passe de 33 à 32. Sachez que, pour qu'il y ait une nouvelle élection et respecter la proportion des démissions, il faudrait qu'on arrive à 21 élus, nous avons donc encore de la marge, sachant qu'il ne reste que 20 mois de mandat.

Il s'agit pour nous d'acter que le conseil municipal passe de 33 élus à 32 élus et il nous faut procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Il est donc proposé ce soir que le conseil municipal maintienne le nombre d'adjoints à neuf et que le rang occupé du nouvel adjoint soit le neuvième rang. Puis que tout simplement, nous remontions d'un rang les adjoints en poste.

Je rappelle l'épisode que nous avons eu avec la préfecture lorsque j'avais proposé Mme Masurier 1^{er} adjointe. Dans un souci d'équilibre homme femme et de parité et bien cela n'était réglementairement pas possible. Il avait fallu revoter. Avec la nouvelle réglementation, M. Van-Huffel était dans les faits 1^{er} adjoint, même si on le sait bien, dans les fonctions Mme Masurier remplissaient les missions. Suite à la démission du 1^{er} adjoint, aussi bizarre que cela puisse paraître, Mme Masurier peut devenir 1^{ère} adjointe en cours de mandat, mais ne pouvait pas l'être en début de mandat. Tout ça est validé par la préfecture.

Nous allons donc faire un appel à candidature pour l'élection du nouvel adjoint et désigner deux assesseurs. Comme nous avons donc l'habitude de le faire, je propose de désigner les plus jeunes de ce conseil municipal. Il s'agit de Kimbeurlee Feray et de Chloé Flahaut. Si vous l'acceptez mesdames, je vous désigne assesseurs pour faire le dépouillement du vote, bien évidemment à bulletin secret. Voilà donc pour la première délibération, je fais donc appel à candidature. Y a-t-il des candidats au poste de neuvième adjoint ? »

M. Quentin Fernandes : « Je suis candidat à la fonction de maire-adjoint ».

M. Lamiray : « Il est pris bonne note et nous allons donc procéder au vote. Madame Rigalleau, en qualité de secrétaire de séance, je vais vous demander d'appeler l'ensemble des présents avec la liste que vous aviez tout à l'heure, qui voteront chacun leur tour. Je vais demander à ceux qui ont des pouvoirs de bien vérifier qu'ils ont deux bulletins de vote. A l'appel de votre nom, l'urne va tourner et chacun votera ».



M. Lamiray « S'il n'y a pas de question par rapport au déroulement du vote, je vous propose de procéder à l'élection »

Délibération n° 1 : Election d'un nouvel adjoint au maire **Rapporteur : M. David Lamiray**

Par courrier adressé à M. Le Préfet, M. Romuald Van-Huffel a fait part de sa démission de son mandat de conseiller municipal et d'adjoint au maire à compter du 1^{er} mai 2024. Celle-ci a été acceptée par le préfet le 26/04/2024.

Il est proposé d'élire un nouvel adjoint. Aussi le conseil municipal devra délibérer :

- sur le maintien à 9 (neuf) le nombre des Adjoints au Maire,
- sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint,
- pour désigner le nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Dispositions applicables à l'élection des adjoints :

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Par ailleurs la loi précise que la liste des candidats aux fonctions d'adjoints est composée alternativement d'un candidat de même sexe.

Cela implique qu'en cas de vacance d'un poste d'Adjoint, celui-ci doit être remplacé par un candidat du même sexe afin de maintenir la parité par les Adjoints.

Avant de procéder au vote, le conseil municipal devra désigner deux assesseurs et faire appel à candidature.

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- **Vu** la loi n° 2007-128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives,
- **Vu** la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,
- **Vu** la délibération n° 2 du 24/05/2020 relative à la fixation du nombre d'adjoints,
- **Vu** la délibération n° 1 du 16/06/2020 relative à l'élection des adjoints au maire,
- **Vu** le courrier de démission de M. Jean-Christophe Karsenty le 18 avril 2024 de la liste « Ensemble, continuons »,
- **Vu** le courrier de démission du 25/04/2024 de M. Romuald Van-Huffel à compter du 1^{er} mai 2024,
- **Vu** l'acceptation par le Préfet de la Seine-Maritime le 26 avril 2024 de la démission de M. Romuald Van-Huffel à compter du 1^{er} mai 2024,
- **Considérant** la vacance d'un poste d'adjoint au maire,
- **Considérant** que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, il est nécessaire de statuer sur le nombre d'adjoints au maire, de statuer sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint,
- **Considérant** la désignation de deux assesseurs : Mme Chloé Flahaut et Mme Kimbeurlee Feray

- **Considérant** l'appel à candidature au poste d'adjoint au maire,
- **Considérant** le rapport de présentation,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de maintenir à 9 (neuf) le nombre des Adjoints au Maire,
- **APPROUVE** l'élection d'un nouvel adjoint,
- **APPROUVE** que les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau remontent d'un cran et que le nouvel adjoint prenne rang après tous les autres adjoints, ainsi au 9^{ème} rang,

SONT CANDIDATS : M. Quentin Fernandes

- **PROCEDE** à l'élection d'un nouvel adjoint :

- a) **Nombre de présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0**
 - b) **Nombre de votants (enveloppes déposées) : 32**
 - c) **Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 32**
 - d) **Nombre de bulletins blancs : 1**
 - e) **Nombre de bulletins nuls : 0**
 - f) **Nombre de suffrages exprimés : 31**
- Majorité absolue : 17**

M. Quentin Fernandes a obtenu 31 voix, majorité absolue des suffrages. M. Quentin Fernandes est proclamé 9^{ème} Adjoint au Maire et est immédiatement installé.

La liste des Adjoints au Maire est désormais la suivante :

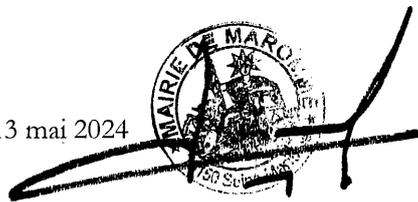
- 1- Madame Marie-Claude MASURIER
- 2- Monsieur Didier HARDY
- 3- Madame Christelle POULAIN
- 4- Monsieur Christophe ROBAT
- 5- Madame Annick MERTENS
- 6- Monsieur Didier SIMONIN
- 7- Madame Isabelle BREHAM
- 8- Monsieur Alexandre LEFEBVRE
- 9- Monsieur Quentin FERNANDES

DONNE tout pouvoir au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

M. Lamiray : « A l'issue de ce vote, je proclame M. Quentin Fernandes, 9^{ème} adjoint au maire en charge de la Jeunesse, de la vie étudiante et de la citoyenneté ».

M. Lamiray remet l'écharpe d'adjoint à M. Fernandes et l'assemblée applaudit.

M. Lamiray : « J'ai souhaité donner cette délégation à M. Fernandes car cela est dans la continuité de son mandat de conseiller municipal délégué à la Jeunesse. J'ai ajouté la vie citoyenne car cela me semblait opportun, au vu de notre conseil municipal des jeunes et j'ai ajouté la vie étudiante car, vous le savez, la construction de la future résidence étudiante amènera sur notre territoire de 119 nouveaux étudiants et puis nous avons déjà beaucoup d'étudiants qui vivent à Maromme et cela est un vrai sujet sur la ville qui rajeunit, il faut donc qu'on est une politique adéquate. M. Fernandes disposait déjà d'une feuille de route sur la politique jeunesse, vous serez informés de la nouvelle feuille de route à tenir suite à sa nomination car vous le savez, il faut perpétuellement la faire évoluer au vu de l'évolution de la jeunesse sur notre territoire ».



M. Lamiray : « Je félicite donc à nouveau M. Fernandes pour sa nomination et je vous informe de la nomination par arrêté municipal, d'un nouveau conseiller municipal délégué, M. Cédric Patin, qui sera en charge de l'attribution des logements, sous l'autorité d'un adjoint, en l'occurrence ici, Mme Poulain. La feuille de route de M. Patin sera l'attribution des logements et le suivi de la politique logement sur la ville. J'ai reçu tous les bailleurs de la ville, tout un travail est enclenché et je demanderai à M. Patin d'être présent à toutes les commissions d'attribution de logements, ce qui demande beaucoup de disponibilité et de poigne afin de reprendre la main en essayant de permettre plus de mixité sociale et d'équité. Un élu à toute sa place dans ces commissions et c'est ce que j'ai souhaité. Nous avons cette chance également d'avoir Mme Nelly Tocqueville qui préside la commission du droit au logement à la préfecture, nous devrions pouvoir faire des choses intéressantes et pour moi c'est une des priorités. »

Délibération n° 2 : Commissions communales – 3^{ème} modification de leur composition

Rapporteur : M. Lamiray

Conformément à l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a formé les commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Les commissions suivantes ont été créées et leur composition effectuée lors du conseil municipal du 04 juin 2020. Une 1^{ère} modification a été actée lors du conseil municipal du 19 octobre 2021 et une seconde modification a été actée le 16 juin 2022.

M. Romuald Van-Huffel a démissionné le 1^{er} mai 2024 de son poste d'adjoint au maire et de son mandat de conseiller municipal. Le nombre d'élus sur la même liste étant épuisé suite à la démission de M. Karsenty le 18 avril 2024, M. Van-Huffel ne sera pas remplacé de son mandat de conseiller municipal. Aussi, il est nécessaire de modifier la composition des commissions, notamment la commission n° 1.

COMMISSION		NOMBRE DE MEMBRES
I	Réussite éducative – Jeunesse – Petite Enfance – Affaires sociales – Politique de la Ville – Handicap – Séniors - Événementiel	11 membres
II	Finances – Affaires administratives et économiques – Domaine public – Propreté urbaine – Tranquillité urbaine	10 membres
III	Vie associative et sportive – Politique environnementale – Affaires culturelles	11 membres

Le nombre de membres indiqué ci-dessus ne comprend pas le Maire qui préside ces mêmes commissions.

Il est proposé au conseil municipal de désigner pour chaque commission les membres suivants :

I – Commission de la Réussite éducative, de la Jeunesse, de la Petite-Enfance, des Affaires sociales, de la Politique de la Ville, du Handicap et des Séniors, Événementiel :

Président : Monsieur le Maire

Mme Masurier Marie-Claude	Mme Annick Mertens	Mme Chloé Flahaut
M. Jean-Claude Masson	M. Cédric Patin	Mme Hakima Chabane
Mme Christelle Poulain	Mme Monique Lecat	Mme Françoise Rigalleau
M. Fabrice Courel	M. Quentin Fernandes	-

II - Commission des Finances, des Affaires urbaines et économiques, du Domaine Public, de la Propreté urbaine et de la Tranquillité urbaine :

Président : Monsieur le Maire

M. Christophe Robat	M. Marc Ano	M. Thierry Lardans
Mme Sarta Angéla	Mme Dominique Pécot	M. Ludovic Manchon
M. Didier Hardy	M. Antoine Hardy	-
Mme Jennifer Ribert	Mme Kimbeurlee Feray	-

III - Commission de la Vie Associative, de la Politique Environnementale et des Affaires culturelles :

Président : Monsieur le Maire,

M. Didier Simonin	Mme Karine Dupuis	M. Horacio D'Almeida
Mme Isabelle Bréham	Mme Paméla Hardier	M. Yannick Dumont
M. Alexandre Lefebvre	M. Steeve Debray	Mme Françoise Rigalleau
Mme Nelly Tocqueville	Mme Brigitte Letourneur	-

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121.22,
- **Vu** le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs,
- **Vu** la délibération n° 5 en date du 05 juin 2020 relative à la création des commissions communales,
- **Vu** la délibération n° 1 du 19 octobre 2021 relative à la 1ère modification de la composition des commissions communales,
- **Vu** la délibération n° 1 du 16 juin 2022 relative à la 2^{ème} modification de la composition des commissions communales,

- **Considérant** que le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres,
- **Considérant** le courrier de démission de M. Jean-Christophe Karsenty le 18 avril 2024 de la liste « Ensemble, continuons »,



- **Considérant** la démission de M. Romuald Van-Huffel le 1^{er} mai 2024 de son poste d'Adjoint au maire et de son mandat de conseiller municipal,
- **Considérant** que la liste des élus de la même liste est épuisée suite à la démission le 18 avril 2024 de M. Jean-Christophe Karsenty et que M. Van-Huffel ne sera pas remplacé sur son mandat de conseiller municipal,
- **Considérant** le rapport de présentation,

Après en avoir délibéré

DÉCIDE de modifier comme suit la composition des trois commissions suivantes composées du président et de membres :

I – Commission de la Réussite éducative, de la Jeunesse, de la Petite-Enfance, des Affaires sociales, de la Politique de la Ville, du Handicap et des Séniors, Événementiel :

Président : Monsieur le Maire

Mme Masurier Marie-Claude	Mme Annick Mertens	Mme Chloé Flahaut
M. Jean-Claude Masson	M. Cédric Patin	Mme Hakima Chabane
Mme Christelle Poulain	Mme Monique Lecat	Mme Françoise Rigalleau
M. Fabrice Courel	M. Quentin Fernandes	-

II - Commission des Finances, des Affaires urbaines et économiques, du Domaine Public, de la Propreté urbaine et de la Tranquillité urbaine :

Président : Monsieur le Maire

M. Christophe Robat	M. Marc Ano	M. Thierry Lardans
Mme Sarta Angéla	Mme Dominique Pécot	M. Ludovic Manchon
M. Didier Hardy	M. Antoine Hardy	-
Mme Jennifer Ribert	Mme Kimbeurlee Feray	-

III - Commission de la Vie Associative, de la Politique Environnementale et des Affaires culturelles :

Président : Monsieur le Maire,

M. Didier Simonin	Mme Karine Dupuis	M. Horacio D'Almeida
Mme Isabelle Bréham	Mme Pamela Hardier	M. Yannick Dumont
M. Alexandre Lefebvre	M. Steeve Debray	Mme Françoise Rigalleau
Mme Nelly Tocqueville	Mme Brigitte Letourneur	-

Présents : 29 Pouvoirs : 3 Absents : 0
VOTE : 32 POUR
VOTE A L'UNANIMITE

Délibération n° 3 : Composition de la Commission d'Appel d'Offres – 2^{ème} **Modification**

Rapporteur : M. David Lamiray

La commission d'appel d'offres (CAO) a été composée lors de la séance du conseil municipal du 04 juin 2020 puis modifiée lors de la séance du conseil municipal du 19 octobre 2021.

Suite à la démission de M. Romuald Van-Huffel, adjoint au maire et conseiller municipal, siégeant au sein cette commissions, il est nécessaire de le remplacer.

Compte tenu du fait qu'il n'y a plus d'élus sur la liste et que le poste de conseiller municipal ne peut être remplacé, il est proposé de procéder à une nouvelle élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Pour rappel, M. Van-Huffel était suppléant de Mme Tocqueville. La CAO était ainsi composée :

Titulaires	Suppléants
Christophe Robot	Marc Anyo
Nelly Tocqueville	Romuald Van Huffel
Thierry Lardans	Cédric Patin
Antoine Hardy	Hakima Chabane
Ludovic Manchon	Françoise Rigalleau

Cette commission est composée de membres à voix délibérative issus de l'assemblée délibérante et, le cas échéant, de membres à voix consultative autorisés à participer aux travaux de la CAO ou convoqués facultativement par elle. Elle est obligatoirement réunie pour les marchés formalisés, sauf urgence impérieuse.

Les communes de 3 500 habitants et plus, la commission d'appel d'offres est composée comme suit :

- le Maire ou son représentant, président,
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants du Conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres titulaires et des membres suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Compte tenu de ces dispositions, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'élection de 5 membres titulaires et 5 suppléants.



M. Lamiray propose au conseil municipal de procéder à l'élection à main levée comme cela est permis par L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'assemblée votera à l'unanimité à main levée.

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- **Vu** le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs,
- **Vu** la délibération n° 9 en date du 05 juin 2020 relative à la composition de la commission d'appel d'offres,
- **Vu** la délibération n° 2 en date du 19 octobre 2021 relative à la modification de la composition de la commission d'appel d'offres,
- **Considérant** le courrier de démission de M. Jean-Christophe Karsenty le 18 avril 2024 de la liste « Ensemble, continuons »,
- **Considérant** la démission de M. Romuald Van-Huffel de son poste d'adjoint au maire et de conseiller municipal en date du 1^{er} mai 2024 et la nécessité de le remplacer au sein de la commission d'appel d'offres,
- **Considérant** le rapport de présentation,
- **Considérant** que l'assemblée vote à l'unanimité le vote à main levée des membres de la commission d'appel d'offres,

Sont candidats :

- Liste proposée :

Titulaires	Suppléants
Christophe Robat	Marc Ano
Nelly Tocqueville	Marie-Claude Masurier
Thierry Lardans	Cédric Patin
Antoine Hardy	Hakima Chabane
Ludovic Manchon	Françoise Rigalleau

Après avoir procédé à l'élection, les résultats sont les suivants,

- Nombre de votants : 32
- Nombre de suffrages exprimés : 32
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Majorité absolue : 17

La liste proposée obtient 32 voix - 5 sièges,

Sont élus membres de la Commission d'appel d'offres :

Titulaires	Suppléants
Christophe Robat	Marc Ano
Nelly Tocqueville	Marie-Claude Masurier
Thierry Lardans	Cédric Patin
Antoine Hardy	Hakima Chabane
Ludovic Manchon	Françoise Rigalleau

Présents : 29 Pouvoirs : 3 Absents : 0

VOTE : POUR : 32

VOTE A L'UNANIMITE

Informations :

- Décision n° 7 du 15/04/2024 : Travaux d'extension de l'école élémentaire publique Thérèse Delbos

- Décision n° 8 du 22/04/2024 : Travaux de mise en accessibilité de la Bibliothèque Boccace et la Maison Leroy - Décision de déclaration sans suite LOT 4

- Décision n° 9 du 30/04/2024 : Bail commercial KMD Etanchéité - 125 m² - du 28/04/2024 au 27/04/2033 - local n°503 - loyer 607,08 € HT/ mois

L'ordre du jour étant épuisé, M. LAMIRAY remercie l'assemblée et lève la séance à 19h40. M. Quentin Fernandes offre le verre de l'amitié.

Le Secrétaire de séance,



Le Maire,

Mme Françoise Rigalleau

David Lamiray